

MAITRE ALEXANDRE SANTONI
NOTAIRE
Bancarello – Route de Sartene
20169 BONIFACIO

COMMUNE DE PORTO VECCHIO

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

DATE DE L'ACTE : 11 OCTOBRE 2018

Suivant acte reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à BONIFACIO (20169), Bancarello, Route de Sartène

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

Identité du requérant - bénéficiaire de la prescription :

Monsieur Noël **BACIOCCHI**, Retraité, demeurant à MONACIA-D'AULLENE (20171) quartier Frisella.
Né à MONACIA-D'AULLENE (20171) le 1er janvier 1937.
Célibataire.

- Désignation des Biens :

A MONACIA-D'AULLENE (CORSE-DU-SUD) 20171, Lieu-dit MARIOLA.
Trois parcelles de terre en nature de biens non délimités
Cadastré :

Section	N°	Lieudit	Surface
C	498	BIEN NON DELIMITE LOT 2 MARIOLA	00 ha 03 a 91 ca
C	892	BIEN NON DELIMITE LOT 2 MARIOLA	09 ha 55 a 95 ca
C	894	BIEN NON DELIMITE LOT 2 MARIOLA	00 ha 04 a 73 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les opérations seront reçues en l'Etude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : alexandre.santoni@notaires.fr
(Où doit être envoyé l'avis de réception par la préfecture et la C.T.C)

